



Infos n°106

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 16 janvier 2009

ACTION

MOTION du Bureau National du SNUEP-FSU

Le **BN du SNUEP-FSU réuni le lundi 12 janvier** souligne que la réforme de l'enseignement professionnel n'est toujours pas ajournée.

Le BN du SNUEP-FSU :

- Réaffirme son opposition à la réforme des baccalauréats professionnels en 3 ans et demande l'arrêt immédiat de sa généralisation.
- Appelle les collègues à se mobiliser massivement pour réussir les journées d'action du 17 et du 29 janvier.
- Invite les collègues à se réunir au sein des établissements pour débattre sur les conséquences de la généralisation des baccalauréats en 3 ans et sur la suppression des sections BEP.
- Demande la tenue d'Etats Généraux avec tous les acteurs en lien avec les formations professionnelles.

Le SNUEP-FSU donne mandat à son secrétariat national pour impulser rapidement une journée d'action forte, spécifique enseignement professionnel, en intersyndicale avec l'appui de sa fédération.

Journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier 2009

POUR LA FONCTION PUBLIQUE, TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

PARIS, le 7 janvier 2009

Les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier prochain, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- ➔ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- ➔ L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- ➔ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- ➔ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée.

A cet effet, elles conviennent de se revoir consécutivement à la rencontre des organisations syndicales au plan interprofessionnel prévue le 2 février 2009.

SOMMAIRE

MOTION BN, GREVE LE 29/01 P.1
● BAC PRO 3 ANS : LE SNUEP-FSU RELANCE L'INTERSYNDICALE P.2 ● CONCOURS ET FORMATION INITIALE P.3 ● POSTES AUX CONCOURS 2009 P.4 ● MOUVEMENT INTRA, LE PARITARISME REMIS EN CAUSE P.5 ● CALENDRIER DU MVT SPECIFIQUE ; DROIT SYNDICAL : LE SNUEP-FSU A VOTRE ECOUTE ; CHATEAU GONTIER : UN ACTE ODIEUX ; LE SNUEP-FSU DEMANDE LE RESPECT DE L'EXPRESSION SYNDICALE P.6



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°106

Le SNUEP-FSU relance l'intersyndicale

Communiqué de Presse

**M. Xavier Darcos
doit aussi suspendre
la réforme de l'enseignement
professionnel**

Paris, le 9 janvier 2009

**CGT Educ'action, SNUEP, SNEP,
SNETAP-FSU, SNLC-FO, SNALCFGAF,
SNCL-FAEN, SUD Education**

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SNUEP, SNEP et SNETAP-FSU, SNLC-FO, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN, SUD Education, s'adressent au Ministre de l'Éducation pour lui demander de suspendre immédiatement la réforme de l'enseignement professionnel. Ces organisations réaffirment leur opposition totale à la suppression des sections de BEP et à la généralisation du Baccalauréat professionnel en 3 ans.

Les différents arrêtés et décrets soumis à l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation ont été majoritairement rejetés. Le Ministre de l'Éducation doit donc renoncer à leur publication ainsi qu'aux suppressions de postes, donc en suspendre la publication et ouvrir de véritables négociations. Les élections professionnelles de décembre ont montré l'opposition des personnels à cette réforme et elles ont conforté les organisations syndicales qui la combattent.

L'enseignement professionnel mérite mieux. Cette réforme, dont la logique est d'accompagner les suppressions massives de postes dans les lycées, se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérences et d'iniquité entre élèves. Rien n'est prêt pour permettre aux élèves, terminant cette année leur cycle en collège, de choisir correctement leur orientation : CAP ou Baccalauréat, qui va décider et comment ? Depuis plus d'un an, élèves, parents dénoncent les dangers de cette réforme.

C'est pourquoi, ces organisations ont décidé de solliciter, ensemble, une rencontre, dans des délais rapides, avec le Ministre de l'Éducation. Elles veulent lui faire part de leurs désaccords, obtenir la suspension de cette réforme et la reprise des discussions sur la voie professionnelle comme il vient de le faire pour la voie générale du lycée.

Ces organisations appellent les personnels à se mobiliser massivement, notamment lors de la journée nationale de grève et de manifestations du 29 janvier.

Lettre au Ministre

**L'intersyndicale de l'enseignement professionnel
demande à être reçue par le Ministre**

**CGT Educ'action, SNUEP, SNEP, SNETAP-FSU, SNLC-FO,
SNALCFGAF, SNCL-FAEN, SUD Education**

Le 13 janvier 2009,

A M. Xavier Darcos
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions, au nom de nos organisations syndicales, de nous accorder une audience dans des délais rapides sur le dossier de la réforme des lycées professionnels.

La précipitation, la confusion et les incohérences autour de cette réforme des lycées professionnels, nourrissent les plus vives inquiétudes des personnels, des élèves et de leurs familles.

La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans, la suppression des sections de BEP, les suppressions de postes annoncées continuent de susciter l'opposition des personnels.

Comme vous le savez les différents projets de décrets et arrêtés que vous avez soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation ont été majoritairement rejetés.

Toutes ces raisons militent en faveur de la suspension immédiate de la réforme de l'enseignement professionnel, comme cela a été fait pour la réforme des lycées et l'ouverture de véritables négociations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

Les secrétaires généraux



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°106

Concours et formation initiale des enseignants

Lettre au ministre

**La FSU et ses syndicats écrivent au ministre
pour faire valoir leurs propositions**

Communiqué de presse

**La FSU dénonce l'absence
de concertation**

FSU – SNEP/FSU - SNES/FSU SNESUP/FSU – SNUIPP/FSU – SNUEP/FSU

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 12 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

La FSU et ses syndicats nationaux concernés par la formation des enseignants et les concours des premier et second degrés ont, à de nombreuses reprises, alerté et dénoncé les dispositions prévues comme le calendrier de ce qui est une évolution lourde d'enjeux pour notre système éducatif. Les problèmes soulevés par l'ensemble des acteurs, formateurs de tous les statuts, instances universitaires, n'ont à ce jour trouvé aucune réponse satisfaisante du côté des deux ministères. Une réforme de cette importance demande du temps et de la concertation, rendus impossibles par les délais proposés.

C'est la raison pour laquelle **nous demandons un maintien des concours actuels pour la session 2010**. Cela doit s'accompagner d'un maintien de l'organisation actuelle de l'année de stage pour l'année scolaire 2010/2011, ce qui implique une révision des volumes des concours 2009 et notamment le rétablissement de 10000 postes au concours PE au lieu des 7000 actuellement prévus.

Nous assortissons cette demande de propositions pour une transition permettant l'amélioration de la formation des enseignants et la reconnaissance du master comme niveau nécessaire et reconnu pour l'entrée dans les métiers d'enseignants et de CPE.

Ces mesures progressives concernent les masters et les conditions d'inscription aux concours. Le tout rend possible une nouvelle réflexion d'ensemble et la construction de solutions positives. Il s'agit pour nous d'avancer sérieusement vers une élévation du niveau de formation et qualification des enseignants, et non la détérioration tant « disciplinaire » que « professionnelle » qui semble s'annoncer.

Comme mesures transitoires pour la rentrée prochaine nous proposons :

- L'inscription de tous les étudiants titulaires d'une licence et inscrits en préparation aux différents concours, en M1 soit dans un master existant, soit en « M1-première année d'IUFM ». Le M1 serait en partie ou en totalité validé en fin d'année.
- Pour les titulaires d'un M1, leur inscription dans une préparation au concours entraînerait de même leur inscription en M2.

Dès maintenant il est nécessaire **d'ouvrir sans attendre des discussions** sur l'ensemble des points problématiques de la réforme et notamment :

- L'articulation master-concours (place et contenus des concours, cadrage national des masters)
- L'organisation de l'année de stage (contenu de formation, accompagnement des stages, modalités de services...)
- Le rôle des IUFM

- Les mesures spécifiques pour certaines disciplines professionnelles de la voie professionnelle

- Les aides aux étudiants et pré-recrutements

L'ensemble de la réforme n'aura de toute façon d'intérêt que si les recrutements couvrent les besoins et si le nombre de postes offerts est programmé sur 5 ans pour permettre aux étudiants une visibilité suffisante pour s'engager dans des études longues et garantir le vivier.

Nous vous demandons, dans des délais très brefs, d'organiser une rencontre commune à nos organisations et aux deux ministres pour discuter de ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Paris, le 16 janvier 09

La FSU dénonce vivement l'absence de concertation qui a présidé à l'annonce par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de mesures transitoires pour la mise en place des nouveaux concours de recrutement des enseignants en 2010

Ces décisions reviennent à ignorer totalement la demande d'un report d'un an de ces concours que la FSU et de multiples organisations mais aussi une large partie de la communauté universitaire ont expressément formulée. Elles reviennent également à dévaloriser les masters délivrés dans de telles conditions sans pour autant traiter de façon satisfaisante l'ensemble des situations.

Les dispositions concernant les stages en responsabilité confirment la volonté de sacrifier la formation professionnelle en attribuant des services en responsabilité à des étudiants en cours de formation qui risquent ainsi de servir de bouche trou et de pallier l'insuffisance du nombre de remplaçants aggravée par les coupes budgétaires pour 2009. En outre ce service risque de rendre encore plus difficile la préparation simultanée du master et du concours.

Si le principe d'une aide aux étudiants préparant les concours apparaît comme une réponse aux revendications que nous portons elle est largement insuffisante et fort éloignée des pré-recrutements qui seraient nécessaires.

En voulant encore une fois aller trop vite et passer en force, en privilégiant les manœuvres au détriment du dialogue social le gouvernement compromet l'efficacité d'une réforme et surtout l'avenir de la formation professionnelle des enseignants.

Les syndicats de la FSU, dont le SNUEP-FSU, ont régulièrement travaillé sur ce dossier en respectant les particularismes de chacun. Le SNUEP-FSU présent dans toutes les délégations FSU dans les ministères a défendu la formation des PLP, qui semble bien souvent oubliée. Le SNUEP-FSU a aussi demandé des audiences sur la spécificité des PLP et rencontré le ministère pour les défendre (voir les SNUEP infos précédents.)



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°106

Le ministère organise la pénurie

Le ministère compte recruter 1 318 PLP aux concours externes, 220 aux concours internes et aucun au troisième concours, soient 1 538 recrutements (exactement le même nombre qu'à la session 2008). Rappelons qu'à la session 2007, il y en avait 1 728. Pour ce qui est des CPE, le recrutement plafonne à 200 comme les années précédentes.

Le ministère continue d'organiser la pénurie : avec la stagiairisation sur postes, les lauréats travailleront directement à temps plein pour pallier des économies à la petite semaine. **Le recrutement de la session 2009 accompagne le plus grand plan social qu'aura connu l'enseignement professionnel avec la généralisation du bac pro en 3 ans. Ce sont encore près de 10 000 postes qui devraient disparaître d'ici 3 ans.**

Dans ce contexte, les départs à la retraite ne seront non plus compensés et les rectorats utiliseront encore les personnels précaires pour boucher les trous.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement au recrutement par concours et condamne ce nouveau plan de réduction massive de l'emploi public. Le SNUEP-FSU revendique la création d'emplois statutaires pour assurer toutes les missions de service public et les recrutements correspondants. Le peu de postes aux concours atteste d'une volonté de réduire massivement le nombre de PLP.

C'est une raison supplémentaire de faire grève le jeudi 29 janvier

La FSU demande un moratoire sur les suppressions de postes

Le secrétaire général de la FSU, **Gérard Aschieri**, a réclamé de nouveau, lundi 12 janvier 2009 sur France Inter, un « **moratoire** » sur les suppressions de postes dans l'éducation programmées en 2009, quelques heures avant les vœux du président Nicolas Sarkozy au monde enseignant. « *On n'est pas dans une situation où on réclame du toujours plus dans l'éducation. On est dans une situation où depuis 2002 on réduit les moyens de l'éducation et notamment en personnels* », a expliqué sur France Inter le secrétaire général de la FSU.

Postes offerts aux concours 2009

PLP Sections / options:	Externes	Internes	3 ^{ème} concours
Arts appliqués	50	14	0
Bâtiment option peinture-revêtements	13	10	0
Biotechnologies option santé-environnement	100	47	0
Coiffure	0	0	0
Communication administrative et bureautique	54	0	0
Comptabilité et bureautique	62	0	0
Conducteurs d'engins de travaux publics	0	0	0
Conducteurs routiers	19	0	0
Esthétique-cosmétique	9	0	0
Génie chimique	0	0	0
Génie civil option construction et économie	23	0	0
Génie civil option construction et réalisation des ouvrages	22	8	0
Génie civil option équipements techniques-énergie	27	8	0
Génie électrique option électrotechnique et énergie	40	0	0
Génie industriel option bois	14	14	0
Génie industriel option matériaux souples	19	0	0
Génie industriel option structures métalliques	17	0	0
Génie mécanique option construction	70	0	0
Génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés	45	12	0
Génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier	42	13	0
Génie mécanique option productique	0	0	0
Hôtellerie - restauration option organisation et production culinaire	24	0	0
Hôtellerie - restauration option service et commercialisation	19	0	0
Industries graphiques	0	0	0
Langues vivantes - lettres : anglais-lettres	73	0	0
Lettres - histoire	210	0	0
Mathématiques - sciences physiques	192	30	0
Prothèse dentaire	0	0	0
Réparation et revêtement en carrosserie	17	8	0
Sciences et techniques médico-sociales	25	15	0
Vente	132	34	0
TOTAL PLP :	1318	220	0
TOTAL CPE :	200	0	0



Le Ministère remet en cause la transparence du mouvement : Les syndicats du second degré interpellent le Ministre



à
Monsieur Xavier DARCOS
Ministère de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 15 janvier 2009

Objet : Mouvement intra-académique 2009 –rôle des CAP

Monsieur le Ministre,

Dans les premières concertations qui s'ouvrent dans les académies sur le mouvement intra académique 2009, nous constatons que les recteurs annoncent des dispositions d'organisation qui remettraient totalement en cause le rôle des commissions paritaires dans le contrôle des opérations à toutes leurs étapes et les priveraient des possibilités d'amélioration du projet informatique de mouvement.

En effet, seuls les documents fusionnant les phases informatiques dites « 1-2- 3-4 » seraient remis comme documents préparatoires alors que les seules bases possibles de vérification et d'examen contradictoire en FPMA sont les documents des phases dites « 1-2 » non fusionnés avec d'éventuels documents des phases dites « 3-4 ».

Ces dispositions sont inacceptables et contraires aux assurances et engagements pris au moment de l'élaboration de la note de service ministérielle.

Le droit des personnels à l'information et à la transparence ne saurait servir d'alibi à l'administration pour porter atteinte au paritarisme auquel les personnels, par leur participation importante aux élections professionnelles de décembre dernier, ont montré leur attachement.

Nous ne comprendrions pas que le ministère de l'éducation tente de mettre en œuvre un texte qui visait, dans le cadre des discussions fonction publique, à supprimer définitivement tout rôle aux CAP en matière de mutation et qui a été abandonné du fait de l'opposition unanime des organisations syndicales.

Nous demandons solennellement que le ministère assure partout le respect du droit des élus à vérifier et contrôler l'application des règles édictées par l'administration et ses propositions, garant de la transparence et de l'égalité de traitement. Cela implique que les recteurs remettent les documents adéquats aux élus des personnels et respectent les droits statutaires des personnels, aucune décision en matière de mutation ne pouvant être arrêtée avant avis des CAP. Nous attendons donc de votre part une réponse précise sur ces points et une clarification urgente en ce sens en direction des recteurs.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°106

Mouvement 2009
**CALENDRIER
DES GROUPES DE TRAVAIL
MOUVEMENTS SPECIFIQUES**

- **Lundi 2 février 15 H 30 :**
STI PLP
- **Mercredi 4 février 15 H 30 :**
ARTS APPLIQUES
et POSTES PLP tertiaire
- **Mardi 10 mars 14 H 30 :**
CHEFS DE TRAVAUX PLP

DROIT SYNDICAL
Le SNUEP-FSU à votre écoute

Droit de retrait ? Droit de grève ? Dossier administratif ? Types de recours ? Harcèlement ? Protection du fonctionnaire ?

Autant de questions qui nécessitent des réponses précises. Sur le site national du SNUEP (www.snuep.com), dans l'espace juridique, des fiches utiles sont à votre disposition. Aider, accompagner et soutenir les collègues dans une démarche individuelle face à l'administration est un des objectifs du SNUEP-FSU. Pour toute question, n'hésitez pas à demander l'assistance du service juridique du SNUEP : juridique@snuep.com

COMMUNIQUE du SNUEP-FSU
**AGRESSION DE CHATEAU
GONTIER : UN ACTE ODIEUX**

Le SNUEP-FSU, le syndicat de l'Enseignement Professionnel de la FSU, exprime sa totale solidarité avec notre collègue Professeur d'électro-mécanique du LP-Marie-Curie de Château-Gontier (Mayenne) poignardé à trois reprises, par un élève en pleine classe. Selon le parquet, cet élève est connu des services de police pour des affaires de vol et dégradations et en proie à des "troubles psychologiques", selon la gendarmerie.

Il n'est pas acceptable que les enseignants se retrouvent dans un climat d'insécurité pour accomplir leur mission.

Rappelons que l'Etat se doit de protéger et de défendre les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, ce qu'il a de plus en plus tendance à oublier !

Le SNUEP-FSU considère qu'il est urgent d'apporter des réponses adaptées au lieu de se contenter, comme l'a fait le ministre de rappeler « sa détermination à lutter contre toutes les formes de violences en milieu scolaire ». Bien que ces phénomènes d'extrême violence et de passages à l'acte soient rares, les personnels des LP ont à gérer de plus en plus de situations difficiles liées à une augmentation de la souffrance des jeunes.

L'Education nationale doit être en mesure de faire respecter elle-même, ses règles. Pour ce faire elle a un impérieux besoin des moyens en personnels de surveillance et d'encadrement qui lui ont été retirés.

Elle doit aussi être en mesure de prévenir et de traiter les comportements à risques découlant de multiples souffrances des jeunes, cela passe par la création ou le renforcement des personnels spécialisés : infirmières, médecins, psychologues, assistantes sociales....

Force est de constater que la politique ministérielle qui supprime des postes d'enseignants et de surveillants, ne va pas dans ce sens. De plus, la réforme de l'enseignement professionnel, peu adaptée à la prise en charge des élèves en difficulté, risque d'aggraver ces phénomènes de violence. Les personnels seront dans l'action dès ce mois de janvier le samedi 17 et le jeudi 29 pour faire avancer leurs demandes pour l'Education nationale.

Le secrétariat national



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56

Lettre au Ministre
**Le SNUEP-FSU demande
le respect de l'expression
syndicale**

Paris, le 3 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

De plus en plus, des militants syndicalistes sont brimés, menacés de sanctions pour avoir exposé une parole syndicale critique sur certains projets de réformes (lycée des métiers, généralisation du Baccalauréat en trois ans). Nous tenons à dénoncer ces pratiques, d'abord parce que c'est la négation du droit au débat public et/ou interne, ensuite parce que cela constitue une négation manifeste de la liberté d'expression syndicale.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a eu l'occasion de statuer sur la liberté d'expression, notamment syndicale, reconnue par l'article 10 de la Convention, en lui accordant un large champ d'application. En effet, cette liberté « vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent ».

Les propos de syndicalistes relèvent à l'évidence et à double titre de l'exigence de protection du droit à la liberté d'expression, tel que l'entend la Cour européenne des droits de l'Homme : d'une part, ils concernent un sujet d'intérêt général, à savoir les projets de réforme de votre ministère ; d'autre part, les collègues concernés s'exprimaient en tant qu'enseignants et, en plus, en qualité de syndicalistes.

Nous exprimons ici notre solidarité en direction des collègues concernés. Nous serons très vigilants quant aux éventuelles suites données aux menaces de sanction dont seraient victimes les collègues.

Nous dénonçons ces pratiques qui font peser sur la liberté d'expression individuelle et syndicale et nous n'accepterons pas que la parole d'enseignants ou de militants syndicaux soit bridée. Nous vous demandons d'intervenir auprès des rectorats qui seraient tentés par « une mise au pas » des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



Infos n°106